

Le 6 octobre 2016

M. Karim Assem
Gestionnaire de la
commercialisation et des
ventes, CGG Services
(Canada) Inc.
10300 Town Park Drive
Houston, TX 77072

Monsieur,

**Objet : Programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG Services
(Canada) Inc., évaluation environnementale de 2016 à 2025**

Canada-Terre-Neuve L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a examiné les renseignements de l'évaluation environnementale (EE) relatifs à la proposition de programme extracôtier d'étude sismique présentés dans *l'Évaluation environnementale du programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG, 2016-2025* (LGL Limited, février 2016) et dans *l'« Évaluation environnementale du programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG, 2016-2025, addenda »* (LGL Limited, juillet 2016).

Le C-TNLOHE a présenté sa décision pour l'EE concernant le projet. Nous avons joint une copie de notre décision à titre indicatif.

Comme on l'a mentionné plus haut, le rapport d'EE et l'addenda à l'EE décrivent le projet assez précisément et présentent une évaluation acceptable des effets environnementaux potentiels du projet. Nous avons pris en compte ces renseignements et les conseils des organismes consultatifs de l'Office, et nous avons établi que la proposition de projet n'entraînerait probablement pas d'effets négatifs importants sur l'environnement une fois des mesures d'atténuation mises en place.

Au moment de la demande d'autorisations ultérieures concernant des programmes dans la zone du projet, CGG Service (Canada) Inc. devra fournir des renseignements à le C-TNLOHE. Ces renseignements doivent indiquer les activités proposées, confirmer qu'elles correspondent à la portée du programme déjà évalué et indiquer si, au vu des nouveaux renseignements, les prévisions de l'EE restent valides. Par ailleurs, CGG Services (Canada) Inc. devra présenter des renseignements concernant l'intégration d'une gestion adaptative des exigences de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* aux activités du programme (p. ex., l'introduction de nouvelles espèces ou de nouveaux habitats essentiels à l'annexe 1, des mesures d'atténuation supplémentaires ou la mise en œuvre de stratégies de rétablissement).

En cas de modification de la portée, ou si de nouveaux renseignements propres à modifier les conclusions de l'EE émergent, une EE révisée sera nécessaire au moment de présenter la demande d'autorisation ou de renouvellement.

L'exploitant doit remettre un tableau qui énumère les mesures d'atténuation et les engagements environnementaux pris dans le cadre de l'EE, ainsi que l'état ultérieur de ces mesures et engagements, au plus tard trente (30) jours avant le début du projet.

On recommande que les conditions suivantes soient jointes aux autorisations accordées par le C-TNLOHE pour le programme, comme on l'indique dans les rapports d'EE auxquels on fait référence plus haut.

- *L'exploitant mettra en œuvre ou fera mettre en œuvre l'ensemble des politiques, des pratiques, des recommandations et des procédures visant à la protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans la demande et dans l'« Évaluation environnementale du programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG de 2016 à 2025 (LGL Limited, février 2016) et dans l'Évaluation environnementale du programme extracôtier d'étude sismique de Terre-Neuve de CGG, , 2016-2025, addenda » (LGL Limited, juillet 2016).*
- *L'exploitant ou ses agents contractuels devront s'assurer que l'ensemble des canons à air utilisés pour les études sismiques est désactivé si l'on observe la présence d'un mammifère marin ou d'une tortue de mer figurant sur la liste des **espèces en voie de disparition ou menacées** (conformément à l'annexe 1 de la LEP) dans la zone de sûreté, que ce soit au cours de la phase de démarrage de l'équipement ou pendant son fonctionnement. Le rayon de la zone de sûreté sera fixé à 500 m au minimum, en mesurant depuis le centre de l'ensemble des canons à air.*

Si vous avez des questions sur la pièce jointe, ou si vous souhaitez discuter du processus d'examen de l'EE, vous pouvez communiquer avec moi au 709 778-4232, ou par courriel à l'adresse eyoung@cnlopb.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par Elizabeth Young

Elizabeth Young
Agente de l'évaluation de l'environnement

C. c. pièces jointes :
D. Burley